

Conseil communautaire du 1^{er} février

Mardi 1^{er} février 2022, les 73 élus communautaires sont rassemblés pour le premier conseil communautaire de l'année. Parmi les points à l'ordre du jour, le vote du budget primitif et la régularisation de la dotation de solidarité communautaire. Autour des questions budgétaires, les élus sont appelés à se prononcer sur les actions concrètes auprès des communes : l'attribution de subventions dans le cadre du FIC, avec deux projets concernant la petite enfance, le développement de l'offre de services numériques mutualisés et spécialisés, la construction de nouveaux logements locatifs sociaux. Alors que Lorient Agglomération a adopté son projet de territoire fin 2021, des décisions interviennent pour mettre en œuvre les premières actions stratégiques définies. Par exemple, au chapitre des transports, les élus vont se prononcer sur l'élaboration d'un Plan de Mobilité et la prolongation de l'aide à l'achat d'un vélo cargo, pliant ou électrique. Concernant la transition écologique, de gros investissements sont programmés sur le réseau eaux pluviales et eaux usées au port de Keroman, tandis que la SPL Bois Energie Renouvelable, en plein essor, va accueillir de nouvelles collectivités actionnaires.

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Dotation de solidarité communautaire : plus d'équité entre les communes

Dans le cadre de la mise en place du Pacte financier et fiscal (PFF) qui accompagne le nouveau projet de territoire, Lorient Agglomération adapte l'évolution des attributions de compensations consenties aux communes.

Débat en Conférence des maires, le Pacte financier et fiscal est un dispositif articulé aux objectifs fixés par le projet de territoire. Combinaison des mesures financières et fiscales à prendre, il poursuit une logique de solidarité et d'équité dans la répartition de la ressource sur notre territoire.

Les attributions de compensations reflètent de manière financière l'histoire de la construction intercommunale et des évolutions fiscales : transferts de compétences, évolution de la fiscalité... Il ne s'agit pas d'une dotation financière mais d'un mécanisme qui consiste à neutraliser les charges lors des évolutions et transfert entre les communes et l'intercommunalité.

Par voie de délibération en date du 12 octobre 2021, l'évolution de la composition et le montant des attributions de compensation ont été adoptés, actant la suppression de la « composante ordures ménagères » pour les communes concernées, et une bascule des « composantes fiscales » de l'actuelle Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de l'ex Communauté d'agglomération du Pays de Lorient vers les attributions de compensation.

Pour l'année 2020, considérée comme une phase transitoire, la reconduction des montants de la dotation de solidarité communautaire versés en 2019 a été décidée, par délibération du Conseil communautaire. En 2021, Lorient Agglomération devait se mettre en conformité avec la loi pour une mise en œuvre dès 2022. L'ensemble des communes s'étant accordées sur la réforme des attributions de compensation, le nouveau système d'octroi de dotation de solidarité communautaire sera versé, pour l'année 2022, à hauteur de **2 144 449 €**.

Un budget d'action post projet de territoire

Ce premier budget présenté suite à l'adoption du projet de territoire le 9 novembre 2021 pose les premiers jalons de la mise en œuvre de ses enjeux stratégiques. Ce budget est la déclinaison financière d'une vision ambitieuse et optimiste de l'avenir pour le territoire, partagée durant l'élaboration du projet de territoire.

Un budget en 5 axes

Ce premier budget présenté suite à l'adoption du projet de territoire le 9 novembre 2021 pose les premiers jalons de la mise en œuvre de ses enjeux stratégiques. Ce budget est la déclinaison financière d'une vision ambitieuse et optimiste de l'avenir pour le territoire, partagée durant l'élaboration du projet de territoire.

Il propose une nouvelle présentation plus transparente et compréhensible déclinée autour des 5 axes du projet de territoire : vivre ensemble, rayonner, transformer, équilibrer et coopérer. Ce budget d'actions traduit parfaitement l'ambition d'une agglomération au service de ses communes et de ses habitants qui poursuit sa transition écologique pour maintenir une bonne qualité de vie. Ce budget 2022 prend en considération des contextes sanitaires et des relations Etat-Collectivités incertaines. Ce budget propose un haut niveau d'investissement facteur de relance pour les acteurs économiques locaux et la transition écologique tout en maintenant un niveau de dette et des ratios financiers satisfaisants. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées au regard de la crise sanitaire et des dépenses supplémentaires qu'elle induit et autres dépenses imprévues.

Structuration du budget principal

Le budget principal retrace les dépenses et recettes des compétences de Lorient Agglomération. Il est financé essentiellement par les dotations de l'Etat, les impôts locaux (la taxe d'habitation, la taxe foncière, la contribution économique territoriale, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et les recettes des services rendus aux usagers. L'investissement est financé par l'autofinancement, l'emprunt ainsi qu'un certain nombre d'autres recettes (subventions, fonds de compensation de la TVA...).

Chaque section, fonctionnement et investissement, est votée à l'équilibre entre les dépenses et les recettes. Pour les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal, cet équilibre entre dépenses et recettes s'élève à 215,27 M d'euros (dont 17,81 M€ dégagés en capacité d'auto-financement).

Des dépenses de fonctionnement contenues malgré les conséquences de la crise sanitaire

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées pour 2022 s'élèvent à 116,40 M€. Soit une évolution de 4,46 % par rapport au BP 2021. Cette augmentation des dépenses de fonctionnement se répartie sur plusieurs chapitres de dépenses de fonctionnement. Le Budget de Lorient Agglomération est ainsi très impacté par une forte augmentation des dépenses à caractère général (+2,25 M€) et notamment les coûts des contrats de prestations de service dans le domaine des déchets et l'augmentation du coût des fluides. Une augmentation de ses charges de personnel (+1M€ avec des évolutions mécaniques tel que le glissement vieillesse technicité pour 400 k€), le coût du pacte financier et fiscal qui se traduit par une augmentation des versements de l'Agglomération vers les communes pour 640 k€ au travers des AC et de la nouvelle DSC et une augmentation de 300 k€ de la participation au budget des transports.

Un très haut niveau d'investissement pour le territoire

Les dépenses réelles d'investissement proposées pour 2022 s'élèvent à 76,10 M€, soit une évolution de 17.5 % par rapport au BP 2021 dont 14,3 M€ consacrés au remboursement du capital de l'emprunt de l'Etablissement. Hors remboursement du capital de la dette, les dépenses réelles d'équipements 2022 s'élèvent ainsi à 47.56 M€, soit une augmentation de +9.64 % par rapport au budget primitif de 2021, au profit du territoire. Plus précisément, les dépenses d'investissement se composent ainsi de 18,706 M € pour différentes opérations financières (14,3 M€ de remboursement de capital de l'emprunt, et 3M€ de participations financières : 1M€ SEM Lorient Keroman, 0.5M€ au capital de EPL Aménagement et 1,5M€ à la foncière immobilière commerciale), 9,826 M€ d'opérations pour le compte de tiers (principalement pour l'avance au syndicat mixte du port de pêche dans le cadre de la construction d'une station d'épuration pour 9.615 M€) et enfin 47,564 M€ de dépenses d'équipement pour des projets participant à construire l'avenir du territoire.

Synthèse des budgets annexes

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (transports, eau, assainissement, etc.). Ils permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les dépenses et les recettes.

- **Le budget annexe des transports urbains** prend en compte les dépenses du réseau de bus et du transport maritime. Celles-ci sont financées par les recettes commerciales perçues auprès des usagers et par le versement transport acquitté par les entreprises employant 11 salariés et plus. Ce budget est voté à l'équilibre entre dépenses et recettes à hauteur de 42,17 M€ pour la section de fonctionnement et 14,58 M€ pour la section d'investissement (7.9 M€ en 2021). Cette forte hausse s'explique par l'effort conséquent de Lorient Agglomération sur la transition écologique rapide du service de transports urbains.
- **Les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement collectif** retracent respectivement les dépenses relatives à la production et à la distribution de l'eau potable et à la collecte et au traitement des eaux usées. Ils sont financés par les usagers de chacun des services. Ces budgets sont votés à l'équilibre entre dépenses et recettes, à hauteur de 24,9 M€ sur la section de fonctionnement et 13,3 M€ sur la section d'investissement pour l'eau potable ; 17,9 M€ sur la section de fonctionnement et 15,9 M€ sur la section d'investissement pour l'assainissement collectif.
- **Le budget annexe des ports de plaisance** retrace les dépenses et recettes liés à la gestion des ports de plaisance. Il est voté à l'équilibre à hauteur de 3,3 M€ pour la section de fonctionnement et 11,9 M€ pour la section d'investissement.
- **Le budget annexe des parcs d'activités économiques** retrace les dépenses et recettes liées à l'aménagement des parcs d'activités sur le périmètre communautaire. Il est voté à l'équilibre à hauteur de 16,2 M€ sur la section de fonctionnement et 15,3 M€ sur la section d'investissement.
- **Le budget annexe de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du quartier de la gare** est voté à l'équilibre à hauteur de 2,8 M€ sur la section de fonctionnement et 2,4 M€ sur la section d'investissement.
- **Le budget énergies** retrace les activités de production et de vente d'énergie électrique et gazière. Il est voté à l'équilibre à hauteur de 1,3 M€ sur la section de fonctionnement et 0,98 M€ pour la section d'investissement.

Pas d'augmentation des taux des 3 taxes directes locales

Chaque année, Lorient Agglomération vote ses taux d'imposition. Un taux d'imposition est voté par impôt : Cotisation foncière des entreprises (CFE) et taxes sur le Foncier bâti (FB) et non bâti (FNB).

> *Le processus de convergence : une modalité particulière d'application des taux de CFE, FB et FNB :*

Suite à la fusion de la Communauté d'agglomération de Lorient et de la Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet en janvier 2014, le Conseil communautaire a décidé d'appliquer une intégration fiscale progressive et linéaire des taux d'imposition sur 12 ans en matière de CFE et 13 ans en matière de taxes sur le FB et FNB. Cette décision entraîne donc, pour ces impôts, l'application de taux différents entre les 6 communes de l'ancienne Communauté de communes de la Région de Plouay et les 19 autres communes-membres.

Ainsi, compte tenu des taux moyens, inchangés depuis 2014, et du dispositif de convergence, les taux d'imposition ont été fixés en 2021 à :

- **Communes de l'ancienne Communauté d'agglomération** : 24,74% de CFE, 0,497% pour le Foncier bâti (FB) et 3,39% pour le foncier non bâti (FNB) ;
- **Communes de l'ancienne Communauté de communes de la Région de Plouay** : 23,76% de CFE, 0,301% pour le Foncier bâti (FB) et 2,72% pour le foncier non bâti (FNB).

Les taux moyens de ces trois taxes directes locales resteront inchangés en 2022 (24,71 % pour la CFE, 0,488 % pour le Foncier Bati et 3,18 % pour le foncier non bâti).

La trajectoire de convergence des taux décidée en 2014 continuera de s'appliquer en 2022 pour aboutir à un taux harmonisé horizon 2025 pour la CFE, horizon 2026 pour le foncier bâti et le foncier non bâti (voir encadré ci-dessous).

Parallèlement, conformément à la réforme de la taxe d'habitation, Lorient Agglomération ne perçoit plus le produit de cette taxe depuis 2021. Il lui est substitué l'affectation d'une fraction de TVA.

Le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères reste stable lui aussi.

Le soutien au tissu économique local touché par la crise a entraîné près de 1,7M€ de dépenses imprévues. Parallèlement, l'Agglomération enregistre une baisse des recettes provenant de la fiscalité locale de près de 2,6 M€. Malgré ce contexte contraint économiquement, Lorient Agglomération entend poursuivre une politique volontariste portant des ambitions fortes pour l'avenir de son territoire. De nouvelles optimisations sont également à l'étude avec la recherche de cofinancements à travers la mobilisation du plan de relance et des fonds européens.

L'année 2022 permettra enfin de transformer le budget d'anticipation 2021 en budget de projet 2022, notamment avec la déclinaison du projet de territoire en orientations budgétaires pluriannuelles, l'élaboration d'un pacte financier et fiscal de solidarité entre l'Agglomération et les communes et enfin l'amorce de réformes structurelles permettant de dégager de nouvelles marges de manœuvre au service de projets.

Vote des taux d'imposition 2022

Suite à la fusion de la Communauté d'agglomération de Lorient et de la Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet en janvier 2014, le Conseil communautaire a décidé d'appliquer une intégration fiscale progressive et linéaire des taux d'imposition sur 12 ans en matière de Cotisation foncière des entreprises (CFE) et 13 ans en matière de taxes sur le Foncier bâti (FB) et non bâti (FNB). Cette décision entraîne donc le vote de taux différents entre les 5 communes de l'ancienne Communauté de communes de la Région de Plouay et les 19 autres communes-membres.

Ainsi compte tenu des taux moyens, inchangés depuis 2014 et du dispositif de convergence, les taux d'imposition ont été fixés en 2020 à :

- **Communes de l'ancienne Communauté d'agglomération** : 24,75% de CFE, 0,49% pour le Foncier bâti (FB) et 3,44% pour le foncier non bâti (FNB) ;
- **Communes de l'ancienne Communauté de communes de la Région de Plouay** : 23,53% de CFE, 0,26% pour le Foncier bâti (FB) et 2,63% pour le foncier non bâti (FNB).

Les taux « cibles » moyens de ces trois taxes directes locales resteront inchangés en 2021, sans pour autant arrêter la trajectoire de convergence des taux décidée en 2014.

Parallèlement, conformément à la réforme de la taxe d'habitation, Lorient Agglomération ne perçoit plus le produit de cette taxe depuis 2021. Il lui est substitué l'affectation d'une fraction de TVA.

Par ailleurs, les élus de Lorient Agglomération ont souhaité, comme le prévoit le code général des impôts, **exonérer de CFE les libraires labélisés « LIR »**. Parmi quelques critères, le label « librairie indépendante de référence » s'adresse aux entreprises n'étant pas liées à un contrat de franchise et dont la vente de livres neufs représente au moins 50% de leur chiffre d'affaires.

FIC : des projets autour de la petite enfance

Le Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) participe au financement des travaux sur les équipements d'accueil des jeunes enfants. Deux projets de dimension supracommunale, respectivement à Plouay et Gestel, qui accompagnent le développement et l'attractivité du territoire vont en bénéficier.

Une nouvelle salle de sieste deux fois plus grande, modulable et confortable : la commune de Plouay souhaite agrandir l'école maternelle Arc en Ciel pour accompagner la croissance démographique. Aujourd'hui, la salle de sieste de 52 m² peine à recevoir les enfants venus de Plouay, Calan, Inguiniel ou Lanvaudan. Le projet vise la déconstruction de la salle actuelle et la création d'une extension de 167m² comprenant 2 salles de repos modulables et transformable en une grande salle, des sanitaires, des rangements, et une sortie distincte de l'entrée pour gérer la circulation. Il s'agit d'une construction compacte à ossature bois, isolée avec des matériaux biosourcés, orientée sud et ouest pour bénéficier de la lumière naturelle. Cette extension doit garantir un accueil optimisé et sécurisé des enfants, mais aussi permettre l'accueil d'autres activités hors temps scolaire (type gym douce ou yoga), et ainsi participer à l'attractivité de la commune. Pour financer ce projet, Plouay sollicite un fonds de concours de 100 000 €.

Mis en place en 2018, le fonds d'Intervention Communautaire (FIC) soutient les projets structurants des communes de l'agglomération. Pour sa deuxième phase de déploiement (2021-2023), le FIC dispose d'une enveloppe de 2,5 M€.

A Gestel, un projet de même nature bénéficie déjà d'un FIC de 100 000 € : la convention conclue le 16 mars 2020, porte sur la restructuration et l'agrandissement de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH). Là encore, deux salles de repos sont réalisées, ainsi qu'une salle d'activité et des sanitaires « pour les grands ». Cette fois, la commune sollicite Lorient Agglomération pour demander la prorogation de la convention sur 6 mois car l'opération ne peut être conclue à la date d'échéance (15 mars 2022). Un avenant à la convention propose donc de prolonger le délai de réalisation jusqu'au 15 septembre 2022.

Numérique : des offres de services pour les communes

De nouveaux services viennent compléter l'offre proposée par la direction des systèmes d'information de Lorient Agglomération aux communes et partenaires. Une offre qui permet de mutualiser et d'optimiser les moyens et services liés au numérique, dans l'esprit du Schéma Territorial du Numérique.

Depuis plusieurs années, la direction des systèmes d'information propose aux communes membres et aux partenaires de Lorient Agglomération une plateforme de services informatiques : hébergement de serveurs, accompagnement et conseil, installation de postes bureautiques, production et hébergement de sites Web, accès Internet sécurisé, organisation de réseaux internes, sauvegarde de données... Depuis 2020, et dans le cadre du Schéma Territorial du Numérique (STN), Lorient agglomération a déployé un réseau LoraWAN pour la communication d'objets connectés (voir ci-dessous), et une plateforme de Data, destinée à stocker les données issues de capteurs, accompagnant

le projet de déchèteries connectées. Ces deux nouvelles solutions intègrent donc l'offre de services de Lorient agglomération aux communes et partenaires.

Accompagner les Smart Cities

Avec le déploiement de LoRaWAN, le territoire se donne les capacités de mieux mesurer et piloter ses équipements et politiques publiques. LoRaWAN est un protocole de télécommunication radio permettant la communication d'objets connectés. Cette technologie de modulation de fréquence ne peut faire circuler que de petits paquets de données, émis par des capteurs de température ou d'humidité par exemple, sur des distances plus longues que sur les réseaux télécoms traditionnels. Exemples d'applications possibles : contrôler la température et l'humidité de différentes pièces, faire des économies d'énergie avec l'envoi quotidien des états des compteurs d'eau ou d'électricité, analyser le trafic avec des détecteurs de vibrations sous la chaussée, mesurer la qualité de l'air... Fin 2020, 167 millions d'objets connectés utilisaient les réseaux LoRaWAN dans le monde.

LoRaWAN est l'acronyme de *Long Range Wide-area network* que l'on peut traduire par « réseau étendu à longue portée ».

AMENAGEMENT, MOBILITES ET HABITAT

Habitat : préprogrammation de la construction de logements sociaux pour 2022

Alors que la pression démographique s'intensifie et que les demandes de logements sociaux s'accroissent, le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Lorient Agglomération a défini une préprogrammation de 653 logements locatifs sociaux pour 2022. Dans le même temps, le territoire vient de lancer l'élaboration de son prochain PLH qui prendra effet au printemps 2023.

Une préprogrammation ambitieuse pour répondre à une demande croissante

Plus de 6 900 demandes de logements sociaux sont en cours sur l'agglomération, un chiffre en constante progression. Afin de répondre en partie à la demande, et bénéficiant d'une délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre, Lorient Agglomération prévoit une pré programmation de plus de 650 logements locatifs sociaux pour 2022. Cette pré programmation comprend :

- 288 logements familiaux PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ou PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)
- 289 logements PLUS ou PLAI au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- 5 logements PLS (Prêt Locatif Social)
- 71 logements PSLA (Prêt Social Location Accession)



Au total, ce sont donc 653 logements en locatif social qui seront lancés courant 2022, dont 288 logements familiaux, en conformité avec le PLH 2017-2022 qui prévoit 280 à 300 logements locatifs sociaux familiaux par an. Parmi les programmes les plus importants, on note Scubidan 3 à Guidel (38 logements), Cosmao Dumanoir à Lorient (18 logements), rue Croizat à Lanester (32 logements ANRU), rue de l'Hôpital à Port-Louis (36 logements) ou encore Quimpéro à Hennebont (20 logements). En 2021, la programmation de logements locatifs sociaux était de 282 logements (hors ANRU) et 16 logements dans le cadre de la reconstitution de l'offre ANRU à Ploemeur pour Bretagne Sud Habitat.

Vers un nouveau PLH en 2023 tenant compte des nouvelles demandes du territoire

Au-delà du seul logement social, c'est l'ensemble des problématiques liées au logement et à l'habitat qui sont abordées dans le Programme Local de l'Habitat (PLH). Le PLH définit de façon concertée la politique communautaire de l'habitat : véritable feuille de route, il sert de support à la programmation des actions et investissements en matière de logement sur 6 ans et prend en compte les autres documents de planification stratégiques (Projet de Territoire, Scot, PDM, PCAET...). L'actuel PLH arrivant à échéance au 23 mai 2023, Lorient Agglomération a débuté l'élaboration de son cinquième PLH 2023-2028 en 3 phases : diagnostic territorial, document d'orientation, programme d'actions. Le nouveau PLH prendra en compte les évolutions sociales et environnementales, les défis liés à la transition écologique et énergétique, les nouvelles logiques de déplacements, les difficultés liées à la crise sanitaire... Les premiers résultats du diagnostic en cours permettent d'ailleurs de dégager des pistes de réflexion : d'abord la question de l'accès au logement pour tous, alors que le déséquilibre entre l'offre et la demande se creuse, aussi bien pour le locatif social que pour le locatif privé ou la propriété, avec des problématiques spécifiques pour les jeunes ou les seniors. Ensuite, la sobriété : il s'agit d'enjeux liés à la déqualification du parc ancien, la précarité énergétique, la raréfaction du foncier, etc.

Un comité de pilotage, comprenant notamment un élu par commune, vient d'être établi afin de valider la phase de diagnostic et de définir les premières orientations. Un bilan d'étape sera réalisé au premier semestre 2022 en Conférence des Maires.

Réseau CTRL : prolongation de la délégation de service public

Après les difficultés liées à la crise sanitaire, et alors que Lorient Agglomération lance l'élaboration de son Plan De Mobilité, le contrat qui lie RATP Dév sera prolongé d'un an.

Le groupe RATP Dév assure, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, la gestion et l'exploitation du réseau de transports collectifs depuis le 1^{er} janvier 2018 et pour une durée initiale de 5 ans. Un avenant à ce contrat est soumis au vote du Conseil communautaire pour le prolonger d'un an et intégrer l'évolution des biens et locaux mis à disposition.



Ainsi, l'objectif est de prendre en compte les surcoûts liés à la maintenance du nouveau navire *Les 2 Rives* (acquis en juillet 2020) et à la location de surfaces commerciales le temps de travaux de rénovation de la boutique Transports et Déplacements de la CTRL, mais aussi de sortir de l'inventaire le dépôt de Lochrist détruit en 2019.

Concernant la prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2023, elle permettra à Lorient Agglomération de réaliser des études préalables au choix du mode de gestion et au périmètre à intégrer à son service de transports urbains qui devra sans doute être élargie à de nouveaux services incluant un spectre plus large de solutions de mobilités.

L'enquête origine-destination programmée au premier semestre 2022 doit aider à mieux cerner les usagers du réseau et les études techniques s'attacheront à mesurer les évolutions possibles de l'offre de mobilités dans la continuité du prochain Plan De Mobilité. Location de vélos, parking relais, gestion du covoiturage... Les transports publics et collectifs devront prendre en compte de manière complémentaire toutes les autres mobilités.

Un nouveau Plan Des Mobilités pour remplacer le PDU

Fin du PDU, vive le PDM ! Avec la Loi d'Orientation des Mobilités, dite Loi LOM, les collectivités doivent passer d'une logique de transports à une logique de mobilités intégrant toute la chaîne et toutes les formes de déplacements.

Adopté en 2012, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de Lorient Agglomération arrive à échéance et doit être renouvelé. La Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 l'a transformé en un Plan De Mobilité (PDM) qui intégrera l'ensemble des mobilités du quotidien. Ce PDM devra prendre en compte de nouveaux enjeux en cohérence avec le projet de territoire de Lorient Agglomération.



D'une logique de transports urbains à une logique de mobilités

La Loi LOM marque une évolution en passant d'une logique de transport à une logique de mobilités, plus large. Depuis le 1er janvier 2021, les PDU sont devenus des PDM et doivent prendre en compte les enjeux environnementaux et les mobilités actives, partagées et solidaires (vélos, trottinettes, marche à pied...). De nouveaux objectifs viennent enrichir les PDM comme la diminution des gaz à effet de serre, la lutte contre la pollution de l'air et sonore, la préservation de la biodiversité ou encore la prise en compte de la densification des zones.

Lorient Agglomération propose de missionner un bureau d'études pour l'accompagner dans sa démarche de bilan du PDU 2012-2022, de diagnostic territorial et d'élaboration du nouveau PDM. Cette élaboration se fera en concertation avec les habitants, les élus et les acteurs concernés du territoire et plus largement du Pays de Lorient.

Un Comité des Partenaires Mobilité

Comme tout document de planification stratégique, le PDM doit s'élaborer et se mettre en œuvre dans la concertation. La Loi LOM prévoit donc la création d'un Comité des Partenaires Mobilité (CPM) afin de garantir le dialogue permanent entre la collectivité, les habitants, les usagers et les acteurs économiques. Ce Comité sera consulté au moins une fois par an et avant toute évolution significative (offre de mobilité, politique tarifaire, qualité de service, information des usagers, taux de versement) ou adoption du document de planification. Il peut également être consulté sur tout autre sujet en lien avec la mobilité et émettre des avis sur les sujets qui lui sont soumis. Le CPM sera composé de représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants tirés au sort mais aussi d'élus.

Objectifs du futur PDM :

- Apporter des nouvelles solutions de mobilités pour tous et sur tout le territoire
- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités
- Réussir la transition écologique des mobilités
- Assurer le bon fonctionnement et les relations entre les différents transports

Achats de vélos cargo et électriques : prolongation des aides en 2022

Afin de faciliter les déplacements doux et actifs, Lorient Agglomération a mis en place une aide financière à l'achat de vélo cargo, vélo pliant ou électrique jusqu'au 31 décembre 2021. Face au très beau succès rencontré, cette aide va être prolongée et même renforcée pour 2022.

Privilégier le vélo pour se rendre au travail, faire les courses, ou des sorties sportives ou de loisirs : c'est l'objectif de l'aide aux particuliers proposée par Lorient Agglomération. 80 000 € ont été débloqués pour aider les foyers à acheter un vélo cargo, un vélo pliant ou un vélo à assistance électrique (VAE), entre le 2 mai et le 31 décembre 2021. Avec 913 dossiers reçus en 7 mois, issus de 24 communes du territoire, toute l'enveloppe a été consommée. Face à l'intérêt des habitants,

Lorient Agglomération propose de renouveler cette aide pour 2022, avec une première enveloppe prévisionnelle de 100 000 €. Cette action s'inscrit pleinement dans le projet de territoire voté le 9 novembre 2021.

Un coup de pouce pour un bon coup de pédale

L'aide de Lorient Agglomération suit en 2022 les mêmes règles qu'en 2021 :

- elle peut prendre en charge 20% du prix du vélo,
- elle est plafonnée à 200 € pour un VAE, à 250 € pour un vélo cargo et à 100 € pour un vélo pliant (autorisé dans les transports collectifs),
- elle est cumulable avec les éventuelles aides communales et le dispositif Bonus Vélo de l'Etat (pour les personnes non imposables),
- elle est limitée à une aide par an et par foyer.

Les dossiers seront pris en compte à partir du 1^{er} février 2022.

Les efforts pour favoriser les déplacements à vélo concernent plusieurs axes : l'aide à l'achat, mais aussi le développement des voies cyclables et sécurisées ainsi que la coexistence avec les autres modes de déplacement. Le Schéma Cyclable de Lorient Agglomération est d'ailleurs en cours de révision et devrait être soumis au Conseil communautaire au printemps.



DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Un projet de parking longue durée au Kernével

Des aménagements pour faciliter et sécuriser le stationnement au Kernével : la Région met à disposition une parcelle de plus de 2 000 m² sur la concession portuaire.

Pour les plaisanciers qui partent naviguer quelques jours, pour ceux qui viennent mettre à l'eau ou sortir leur bateau, la problématique du stationnement est toujours épineuse sur le port du Kernével à Larmor-Plage. Avec une capacité de 1000 bateaux aux pontons, le Kernével est un équipement phare du nautisme sur le territoire et voit un succès grandissant qui doit s'accompagner d'aménagements pour en garantir l'accès aux usagers.

Lorient Agglomération a déjà engagé une réflexion sur l'aménagement du terre-plein du port, avec notamment l'objectif d'optimiser la gestion et d'agrandir la capacité de stationnement. La parcelle de 2 024 m² boulevard Roger Le Port, propriété de la Région Bretagne, pourrait justement répondre aux besoins de stationnement de longue durée de véhicules et au parcage des remorques. Afin d'intégrer cette parcelle et de la mettre à disposition de la SELLOR, Lorient Agglomération souhaite étendre le périmètre de la délégation de service public Gestion, exploitation et promotion des équipements portuaires d'intérêt communautaire. Cette mise à disposition se fera à titre gracieux par la Région Bretagne.



Commune touristique : un outil d'attractivité

Depuis 2017, 7 communes du territoire bénéficient du label Commune touristique, premier niveau de classement de tourisme. Alors que 3 de ces communes ont déjà accédé au grade supérieur de station classée, les 4 restantes sollicitent le renouvellement de leur labellisation via l'agglomération.

Par arrêté préfectoral du 16 mars 2017, Gâvres, Groix, Guidel, Larmor-Plage, Ploemeur, Port-Louis et Pont-Scorff ont reçu la dénomination de commune touristique. Cette dénomination reconnaît le caractère touristique de la ville selon certains critères notamment l'existence d'un office de tourisme classé, l'organisation d'animations (culturelles, artistiques, gastronomiques ou sportives) ou encore des capacités d'hébergement suffisantes.

Parmi ces 7 communes, 3 ont vu leurs efforts récompensés pour développer et structurer davantage leur offre touristique : Larmor-Plage, Port-Louis et Ploemeur ont pu accéder au classement en station classée de tourisme, avec un maintien de leur dénomination en Commune touristique. Néanmoins, puisque l'arrêté préfectoral de 2017 est valable 5 ans, les 4 communes restantes doivent demander le renouvellement de leur dénomination en Commune touristique : Gâvres, Groix, Guidel et Pont-Scorff. La demande est portée par Lorient Agglomération, compétente en matière de promotion du tourisme.



Deux niveaux de classement sont prévus pour les communes qui développent d'une politique touristique sur leur territoire. Le premier niveau se matérialise par l'obtention de la dénomination en commune touristique, délivrée par un arrêté préfectoral pris pour une durée de cinq ans. En janvier 2019, plus de 1300 communes touristiques étaient recensées. Le second niveau, plus élevé que le premier, se matérialise par le classement en station de tourisme.

TRANSITION ECOLOGIQUE

Keroman : améliorer le réseau d'eaux usées et eaux pluviales

Le Port de Pêche de Lorient Keroman entame un vaste programme de mise en conformité de son système d'assainissement pour un montant global de 484 000 €.

Le Syndicat Mixte du Port de Pêche de Lorient Keroman (SMLK), composé de la Région Bretagne et de Lorient Agglomération, prévoit la mise en conformité de son système d'assainissement avec deux opérations : séparer la collecte des eaux usées de celle des eaux pluviales et créer une unité de traitement des eaux usées. Ces deux réalisations resteront sur le domaine privé de la Région Bretagne.

Dans le même temps, les études préparatoires aux travaux ont mis en évidence d'autres besoins à proximité immédiate de la concession portuaire. Une dégradation importante de la canalisation des



eaux usées de la rue Jean-Pierre Calloch a été constatée ainsi que des insuffisances de la conduite d'eaux pluviales sous la criée n° 4, à l'origine d'inondations de voiries. Ces deux réseaux sont placés sous la responsabilité de Lorient Agglomération.

Afin de simplifier et de réunir les chantiers prévus sur et hors la concession du port, il est proposé de mener le projet conjointement via un marché de travaux sur réseaux dévolu par le SMLK. Ce marché comprendra les travaux de mise aux normes du système d'assainissement du port et le renouvellement des conduites de Lorient Agglomération à proximité. Un mandat de maîtrise d'ouvrage sera confié au SMLK. Le coût global de l'opération est estimé à près de 484 000 €.

L'assainissement en chantier :

Lorient Agglomération prévoit d'importants investissements en matière d'assainissement collectif sur 2022 dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma directeur. 6,87 M€ sont programmés, et susceptibles de faire l'objet de demandes de subvention, pour la réhabilitation et l'extension du réseau et pour la réhabilitation et le renouvellement de postes de refoulement.

Natura 2000 : protéger le littoral et la biodiversité

Depuis la Lande Vagabonde de Groix jusqu'à la cohabitation homme/goéland en ville, Lorient Agglomération poursuit son engagement dans l'animation du programme Natura 2000 avec des projets variés pour la préservation du patrimoine naturel.

« Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec », « Rade de Lorient », « Ile de Groix » : ces trois sites classés Natura 2000 sont gérés par Lorient Agglomération, désigné opérateur en charge de l'animation. A ce titre, l'Agglomération bénéficie d'aides de l'Etat et de l'Union Européenne, dont la programmation FEADER prolongée jusqu'à fin 2022. Lorient Agglomération souhaite donc poursuivre son engagement dans l'animation du programme Natura 2000 avec différentes missions. Le coût prévisionnel de l'opération est de 177 691 € dont 122 200 € d'aides (Etats 16% et FEADER 53%).



Les actions pour 2022

Au titre du programme Natura 2000, les actions planifiées peuvent prendre plusieurs formes et remplissent diverses missions, comme les suivis scientifiques, l'accompagnement de porteurs de projets, l'information et la sensibilisation.... Pour 2022, on peut citer notamment les Contrats Natura 2000 en projet portant sur la gestion et la sauvegarde de la Lande à bruyère vagabonde à Pen Men, que l'on ne trouve qu'à Groix et Belle-Ile ; l'ouverture d'une zone humide à Bothané sur la commune de Guidel afin de rétablir un système prairial pâturable en bord de Laïta ; la lutte contre les espèces végétales envahissantes à Porcoubar sur la commune de Ploemeur, dont le Baccharis et l'Herbe de la Pampa. Autres actions prévues, celles portant sur l'évaluation et la limitation des incidences des projets locaux : les travaux d'entretien du Pont Saint-Maurice sur la Laïta à Guidel, l'extension de la carrière des Kaolins à Ploemeur, les Trails à Groix et sur les rives du Blavet Enfin, les études et suivis écologiques se poursuivent pour vérifier la pertinence des actions de restaurations menées dans le cadre de Natura 2000 autour du Fort du Loc'h à Guidel, la restauration de l'habitat « dune grise » depuis 2012 ; les pelouses littorales en haut des falaises à Groix depuis 2004 ; le suivi de la faune hivernante et nicheuse en Petite Mer de Gâvres et à Guidel ; les études sur la cohabitation homme/ goéland dans la ville...

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne est double : la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel ; et la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales.

ALOEN : des missions ambitieuses pour la transition environnementale du territoire

Depuis 2004, l'Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud ALOEN accompagne le territoire et ses habitants dans la transition énergétique et la lutte contre la précarité énergétique. La nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs proposée pour 2022-2024 précise les interventions d'ALOEN dans le cadre du Projet de Territoire.

Déjà investie dans la transition énergétique, Lorient Agglomération initiait dès le 14 mai 2004 la création d'ALOEN, l'Agence Locale de l'Energie de Bretagne Sud, sous forme d'association. La collectivité a ensuite adopté son Plan Climat Air Energie Territorial fin 2019, puis son Projet de Territoire fin 2021. Deux outils stratégiques dans lesquels ALOEN est fortement impliquée via un programme d'actions concrètes.

Budget prévisionnel 2022 d'ALOEN :
1 115 540 € pour 22 postes équivalents temps plein.

Si ALOEN s'est historiquement développée autour de sa mission de conseil aux habitants pour la rénovation énergétique de leur logement, elle s'est ensuite ouverte à de nouveaux projets innovants et de nouvelles collaborations autour de la réduction de la consommation énergétique, la sensibilisation des habitants, le soutien aux énergies renouvelables et aux projets de production citoyenne, l'implication des usagers...

ALOEN : missions et actions

Pour la nouvelle convention d'objectifs 2022-2024, ALOEN organise maintenant ses missions selon les axes stratégiques du projet de territoire :

Axe 1 : Vivre Ensemble

ALOEN agit depuis sa création autour de l'énergie dans l'habitat : rénovation, construction individuelle, habitat collectif, copropriétés, logement social... L'équipe s'est progressivement spécialisée dans la sensibilisation en amont des habitants et la lutte contre la précarité énergétique. ALOEN poursuit le conseil aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements via l'Espace Info Habitat, l'animation d'événements publics (visites de chantiers, cafés débat...), et l'accompagnement des copropriétés. Elle participe aussi à la création de groupements citoyens pour mutualiser les travaux de rénovation à l'échelle d'un quartier ou d'une typologie. ALOEN travaille également à l'installation d'un tiers lieu dédié à la transition et davantage : alimentation durable, inclusion numérique, fablab, *repair* café, recyclerie... Par ailleurs, hors financements Lorient Agglomération, ALOEN accompagne les ménages en précarité énergétique et les professionnels de l'immobilier sur la rénovation énergétique.

Pour aller plus loin, l'agence intervient sur des sujets liés à la santé : contrôler l'exposition au radon, visite de chantiers éco-matériaux, participation au collectif éco-citoyen de Bois du Château autour d'une alimentation durable. Elle collabore enfin avec de nombreux partenaires et associations qu'elle cherche à valoriser. On retiendra notamment la création du site web Mes voisins sont formidables qui présente les initiatives de transition locales.

Axe 2 : Rayonner

Pour ALOEN, la transition énergétique se présente comme une opportunité économique et sociale qu'elle cherche à valoriser auprès des chefs d'entreprises et des étudiants, et au sein de divers réseaux. ALOEN accompagne les chefs d'entreprise dans la transformation de leur entreprise et des usages énergétiques de leurs salariés avec le *Transitiomètre*. ALOEN participe également à un groupement d'employeurs spécialisé dans les transitions locales, se partageant 5 salariés.

Axe 3 : Transformer

ALOEN intervient auprès de nouveaux publics cibles notamment les collectivités, les entreprises et les commerces pour organiser la transition énergétique. AOLEN accompagne toutes les initiatives locales pour contribuer à l'autonomie décarbonée du territoire : groupes d'habitants, entreprises, promotion de la SPL Bois Energie, projets photovoltaïques citoyens, réemploi de matériaux du bâtiment ...

Axe 4 : Equilibrer

ALOEN déploie ses actions sur toutes les communes du territoire : rurales ou urbaines. Elle se déplace à domicile pour détecter les causes de précarité énergétique ou orienter sur les bons travaux. Elle met en lumière les richesses des territoires ruraux (Mes Voisins sont formidables) et participe à la construction d'outils numériques de suivi des consommations énergétiques par les habitants (projets SOLENN et EMPOWER).

Axe 5 : Coopérer

Pour réussir la transition du territoire, ALOEN mise sur la coopération et le renforcement de liens entre les acteurs : valoriser les initiatives avec Mes Voisins sont formidables, sensibiliser les groupes d'habitants à aller plus loin dans une démarche collective, renforcer les liens au-delà du territoire...

Energie : essai sur l'effacement des pics de consommation électrique

Eviter la surconsommation électrique aux moments critiques et sécuriser le réseau : l'opérateur Voltalis expérimente l'effacement des pics de consommation électrique sur le territoire, avec le soutien de Lorient Agglomération.

Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre font partie des priorités du Plan Climat 2020-2025 de Lorient Agglomération qui vise une baisse de 17% des consommations à horizon 2030 (par rapport à 2015), soit une réduction de 667 GWh, et l'autonomie énergétique d'ici 2050. Cet enjeu de la maîtrise des consommations d'énergie rejoint celui de la sécurisation d'un réseau électrique soumis à une demande très forte lors d'épisodes de froid. Alors que RTE (Réseau de Transport d'Electricité) alerte sur les risques de coupures lors des pointes hivernales, plus de 32 000 résidences principales (un tiers du parc) sont chauffées à l'électricité sur le territoire.



Voltalis sollicite Lorient Agglomération pour expérimenter son dispositif d'effacement des pics de consommations électrique dans 3 500 logements : un boîtier gratuit permet de réduire sur une courte durée (10 minutes) la consommation des appareils de chauffage électrique et d'eau chaude sanitaire, sans incidence sur le confort du foyer. Ces modulations génèrent des économies d'énergie grâce à l'inertie thermique des logements et des radiateurs. Une interface de suivi détaillé permet d'optimiser le procédé : MyVoltalis pilote en temps réel les consommations de chaque équipement raccordé au boîtier. De son côté, Voltalis valorise les effacements auprès de RTE pour financer l'opération. L'effacement de consommation résidentiel devient ainsi une alternative à la production d'électricité d'appoint.

Effacement diffus, 3 objectifs :

- Réduire de façon prédictible et en temps réel la demande en électricité d'un territoire ;
- Réduire la consommation des logements et donc faire des économies d'énergie ;
- Limiter le recours à la production électrique d'appoint et donc réduire la production de CO₂

La campagne de recrutement des 3 500 foyers débutera au printemps. Le public intéressé peut d'ores et déjà prendre contact par mail ou téléphone lorient-agglomeration@voltalis.com 02 44 19 84 62.

Une convention doit être signée entre Lorient Agglomération et Voltalis pour le déploiement de son système d'effacement résidentiel. Voltalis est le seul « acteur d'ajustement diffus » qualifié à ce titre par RTE depuis 2008.

SPL Bois Energie Renouvelable : un succès grandissant

Créée en décembre 2018, la SPL Bois Energie Renouvelable compte 18 actionnaires et exploite 7 réseaux de chaleur. Un développement continu qui attire toujours plus de partenaires et permet de nouveaux projets, comme la réalisation d'une plateforme de stockage et de séchage de bois déchiqueté à Quéven.

Depuis décembre dernier, des chaudières à bois de 500 kW alimentent l'IUT de Lorient, le restaurant et la bibliothèque universitaires, la fac de lettres, le conservatoire et le groupe scolaire Lanveur-Kerjulaude. C'est grâce à la Société Publique Locale (SPL) Bois Energie Renouvelable créée en 2018 par Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté et les communes adhérentes (Lorient, Lanester, Hennebont, Inguiniel, Bubry, Locmiquélic, Ploemeur, Plouay, Port-Louis, Quéven, Inzinzac-Lochrist, Languidic, Arzano, Riec-sur-Belon, Bannalec et Guilligomarc'h). La SPL Bois Energie Renouvelable vise le développement de filières bois énergie sur le territoire : elle exploite aujourd'hui 7 réseaux de chaleur (dont 3 en délégation de service public) et 4 autres sont en cours de déploiement.



11 nouveaux actionnaires

Fort de son succès en seulement 3 années d'existence, la SPL Bois Energie Renouvelable a été sollicitée par d'autres communes qui souhaitent entrer au capital : de 18 actionnaires à sa création, la SPL va bientôt en compter 13 nouveaux, conformément à l'approbation de l'ouverture de son capital lors du CA du 1^{er} juillet 2021. Les nouvelles collectivités entrantes sont : Larmor-Plage, Guidel, Caudan, Gestel, Le Trévoux, Tréméven, Rédené, Quimperlé, Saint-Thurien, Querrien, Baye et la Région Bretagne. La Ville de Lorient souhaite souscrire 13 nouvelles parts à l'occasion de l'augmentation de capital, afin de conserver l'équilibre de gouvernance (Lorient garderait plus de 50% du capital). Le montant du capital passera donc de 150 000 € à 163 000 € par création de 26 actions nouvelles de 500 € chacune.

Une plateforme de stockage à Quéven

La SPL Bois Energie Renouvelable va entamer la construction et l'exploitation d'une plateforme de stockage et de séchage de bois déchiqueté à Quéven, sur la zone d'activité du Mourillon. Il s'agit d'un outil de structuration important de la filière bois énergie qui permettra de stocker 8 000 tonnes de bois déchiqueté chaque année, afin d'alimenter les chaufferies du réseau de chaleur du territoire. Une autre plateforme est également prévue à Bannalec. Pour le programme de Quéven, le budget estimé est de 3,527 M€, financé par une subvention ADEME Fonds Chaleur et par des emprunts auprès du Crédit Agricole pour lesquels la garantie de Lorient Agglomération est sollicitée. Par ailleurs, Lorient Agglomération, actionnaire de la SPL Energie Bois Renouvelable, propose d'ouvrir un compte courant d'associé afin de couvrir 20% de l'investissement prévu, conformément aux statuts de la SPL. Le montant d'avance sur compte courant d'associé serait de 705 460 €.

Les autres projets de la SPL Bois Energie Renouvelable en 2022 :

- Deux chaudières bois de 400 kW chacune à Ploemeur pour alimenter le centre pénitentiaire, des logements privés et sociaux, le centre technique municipal, des serres, le collège privé et un Ehpad
- Une chaufferie Bois de 1 500 kW à Bodélio (Lorient) pour alimenter deux lycées, le centre technique municipal et le CFA
- Un deuxième réseau de chaleur de 400 kW à Plouay au profit d'une école, d'un collège, de l'école de musique, d'un pôle public

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

